

La grille de scoring proposée est la suivante :

SITUATION FAMILIALE/PROFESSIONNELLE	POINTS ACCORDES	JUSTIFICATIFS
Couple dont les 2 membres travaillent ou sont en formation professionnelle, en création d'entreprise ou étudiants	4	Contrat ou bulletins de salaire, certificat de scolarité, justificatif de l'organisme de formation
Couple dont 1 membre travaille ou est en formation professionnelle, en création d'entreprise, en recherche d'emploi ou étudiant	2	Contrat ou bulletins de salaire, certificat de scolarité, justificatif de l'organisme de formation
Famille monoparentale qui travaille ou est en formation professionnelle, en création d'entreprise, étudiant ou en recherche active d'emploi	4	Contrat ou bulletins de salaire, certificat de scolarité, justificatif de l'organisme de formation, attestation pôle emploi
Parent(s) mineur(s)	3	Carte d'identité
Jumeaux, triplé ou +	1	Livret de famille
Inscription d'un enfant dont le frère ou la sœur est en renouvellement au sein d'un multi-accueil	2	Dossier de l'enfant déjà inscrit sur la structure
Handicap de l'enfant, d'un ou des parents et/ou de la fratrie, à condition que ces derniers vivent au quotidien avec l'enfant	2	Justificatif MDPH (1 seul enfant par structure)
Foyer dont le QF est inférieur ou égal à 800-€	1	Justificatif CAF (20% maximum de la capacité totale de chaque structure)

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** la proposition de critères d'attribution des places en Multi-accueil présentée.

Certifié exécutoire par le Président
 Reçu en Sous-préfecture
 de Bonneville le
 Notifié le
 Le Président,
 Jean-Claude GEORGET

Ainsi fait et délibéré,
 pour copie conforme à l'original,
 La Roche-sur-Foron, le 25 février 2021
 Le Président,
 Jean-Claude GEORGET